



19. Vers une démarche globale d'aménagement, osons la permaculture



Contexte :

« Dans la permaculture, tout interagit, le tout est plus que la somme des parties... Une sorte de solidarité qui assure la pérennité de la nature et la biodiversité dans son sens premier, la grande diversité des espèces » (Laurence Renaud).

Ce concept ne serait-il pas une réponse à des clients désireux de créativité et soucieux du respect des écosystèmes et de l'environnement ?

Objectifs de la formation :

- Appréhender la permaculture et comprendre ses tenants et aboutissants
- Comprendre les bases de la permaculture.
- Adapter les principes de la permaculture à l'aménagement d'un jardin
- Concevoir un jardin répondant aux attentes du client par la permaculture

Public concerné :

Salariés et chefs d'entreprise du paysage souhaitant se former à la permaculture.

Prérequis des participants :

Aucun

Contenu :

- La permaculture, sa philosophie, ses fondements
- Des préceptes de base aux applications pratiques
- La permaculture à la rencontre du site et des besoins de ses acteurs
- Le design en permaculture

Moyens pédagogiques :

Tour de table pour adapter le contenu de la formation aux connaissances actuelles et aux attentes des participants.

Les apports théoriques seront illustrés par diaporamas, des observations sur sites, des démonstrations et des exercices pratiques.

Bilan de la formation réalisé en groupe à la fin de l'action de formation par l'échange et la discussion.

Mode de validation des acquis :

Attestation de suivi de la formation, modèle pouvant servir dans le montage d'un dossier VAE.



Intervenant :

Patrick BOISSELIER, Formateur CFPPA

Responsable de la formation :

Julien HUNZINGER, Formateur CFPPA



Durée

7 heures

1 jour

Date

30 janvier 2018



Lieux

Rouffach et site d'application

	Cotisant VIVEA*	Cotisant FAFSEA**	Autres cas
Tarifs 2018	0€ <i>selon condition - places limitées</i>	0€ <i>selon condition - places limitées</i>	203 € / jour

*Cotisant VIVEA : tarif *estimatif* restant à la charge du chef d'exploitation, il dépend des décisions du comité VIVEA.

Cotisant FAFSEA : formation du guide régional, **complétez le bulletin original FAFSEA recto-verso et renvoyez-le au CFPPA (téléchargeable sur www.fafsea.com ou sur notre site : www.cfppa-rouffach.fr).